



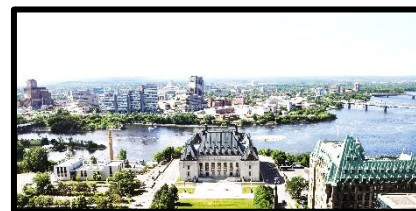
Module 1. Le système judiciaire canadien et le rôle essentiel de la Cour suprême du Canada

LES TRIBUNAUX CANADIENS ET LA COUR SUPRÊME DU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 120 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Comprendre l'organisation du système judiciaire canadien et le rôle de la Cour suprême du Canada.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 1 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Aucun

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
11 ^e	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien au quotidien (CLU3E)	A1. Principes fondamentaux du droit (A1.4)
11 ^e	Études canadiennes et mondiales	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	A1. Principes fondamentaux du droit (A1.3)
12 ^e	Études canadiennes et mondiales	Études juridiques (CLN4C)	A1. Nature et rôle du droit canadien (A1.3)

A. Qu'est-ce que la Cour suprême du Canada ?

A.1. Que sais-tu déjà ?

1. Inviter les élèves à remplir les sections « ce que je sais » et « ce que j'aimerais savoir » dans le tableau de la section **A.1 de la Fiche de l'élève**.
2. Poser quelques questions aux élèves pour stimuler leur réflexion :



Pistes de réflexion

- Qui a le pouvoir de régler les litiges (conflits) au Canada ?
 - Comment fonctionne le système judiciaire ?
 - Les tribunaux sont-ils influencés par le gouvernement ?
 - Quelle est la procédure pour présenter une affaire devant un juge ?
-



Conseil d'adaptation

Vous pouvez inviter les élèves à remplir le tableau en équipe de 2 ou le faire en groupe-classe.

3. Inviter les élèves à partager les énoncés qu'ils ont indiqués dans la section « ce que je veux savoir » et les inscrire au tableau.

i Orientation de la ressource

À partir des réponses des élèves dans la section « ce que je veux savoir », orienter la ressource et prendre le temps de répondre aux questions au cours du module.



Pour aller plus loin

Inviter les élèves à créer un mur de mots ou un nuage de mots dans la salle de classe. Cela peut permettre aux élèves d'y ajouter des mots tout au long du module ou du cours.

A.2. La Cour suprême du Canada



1. Lire avec les élèves la section **A.2 de la Fiche de l'élève**.
2. Visionner avec les élèves la vidéo de la section **A.2 de la Fiche de l'élève**.
3. Lire avec les élèves la définition d'appel.



Pistes de discussion

- Selon toi, pourquoi est-il important qu'il soit possible de faire appel d'une décision rendue par un tribunal inférieur?
 - Selon toi, pourquoi est-il important que la Cour suprême du Canada soit bilingue?
 - Selon toi, pourquoi est-il important que tous les autres tribunaux au Canada respectent les décisions de la Cour suprême du Canada?
-



Pour aller plus loin

- Inviter les élèves à faire une visite guidée de la Cour suprême. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page « Visites guidées » du site web de la Cour suprême du Canada : <https://scc-csc.gc.ca/fr/visit-visitez/tours-visites/>.
- Pour en illustrer l'importance du bilinguisme à la Cour suprême, présenter la vidéo « Les droits linguistiques d'Antoine Beaudoin » de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta : <https://www.youtube.com/watch?v=RnjCe3jMc5s>.

B. Comment une cause se rend-elle à la Cour suprême du Canada ?

B.1. La hiérarchie des tribunaux

1. Lire avec les élèves la section **B.1 de la Fiche de l'élève**.

B.2. Les étapes

1. Inviter les élèves à consulter le site de la Cour suprême du Canada et celui du gouvernement du Canada pour répondre à l'exercice.
2. Inviter les élèves à compléter l'exercice de la section **B.2 de la Fiche de l'élève**.
3. Inviter les élèves à comparer leurs réponses avec un ou une camarade de classe.
4. Corriger en groupe-classe.



Conseil d'adaptation

Vous pouvez mettre au tableau le nom des étapes afin de faciliter l'exercice :

- première instance devant une cour provinciale ou territoriale
 - appel d'une décision d'une cour de première instance
 - appel d'une décision d'une cour de deuxième instance
 - appel d'une décision d'une cour de troisième instance
 - demande d'autorisation d'appel
 - audience devant la Cour suprême du Canada
 - décision finale de la Cour suprême du Canada
-



Corrigé

- **Étape 1 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 6 : première instance devant une cour provinciale ou territoriale
- **Étape 2 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 1 : appel d'une décision d'une cour de première instance
- **Étape 3 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 3 : appel d'une décision d'une cour de deuxième instance
- **Étape 4 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 7 : appel d'une décision d'une cour de troisième instance

- **Étape 5 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 2 : demande d'autorisation d'appel
- **Étape 6 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 5 : audience devant la Cour suprême du Canada
- **Étape 7 (numéro de l'énoncé + nom de l'étape) :**
 - Énoncé 4 : décision finale de la Cour suprême du Canada



Pistes de discussion

- Selon toi, pourquoi la Cour suprême du Canada n'entend-elle pas toutes les causes qui lui sont présentées?
 - Selon toi, qu'est-ce qu'une question « d'importance pour le public »? Donne un exemple.
 - Selon toi, pourquoi le gouvernement fédéral demande-t-il parfois l'avis de la Cour suprême avant d'adopter ou d'appliquer une loi?
-

C. Comment fonctionne le système judiciaire canadien ?

1. Lire avec les élèves la section **C de la Fiche de l'élève**.



Pour aller plus loin

Pour en apprendre plus sur le processus législatif au Canada, présenter la ressource pédagogique « La création de lois au Canada » de CliquezJustice.ca :

<https://cliquezjustice.ca/ressources-pedagogiques/la-creation-de-lois-au-canada>

C.1. Indépendance des tribunaux

1. Lire avec les élèves la section **C.1 de la Fiche de l'élève**.
2. Demandez aux élèves de compléter l'exercice de la section **C.1 de la Fiche de l'élève**.
3. Corriger l'exercice en groupe-classe.



Corrigé



Attention

- Les réponses des élèves peuvent varier et le corrigé propose seulement des pistes de réponses.

- **Si le gouvernement influençait les tribunaux, les droits des personnes au Canada seraient mieux protégés.**
 - Faux. Les tribunaux doivent être indépendants du gouvernement. Sinon, les décisions pourraient être influencées par des intérêts politiques plutôt que par la loi, ce qui pourrait nuire à la protection des droits des personnes puisque les intérêts des personnes au Canada et ceux du gouvernement sont parfois opposés. Par exemple, le gouvernement pourrait vouloir réduire certaines dépenses liées au domaine de la santé, ce qui irait à l'encontre de plusieurs intérêts et besoins des citoyennes et citoyens.
- **Les juges doivent pouvoir rendre leurs décisions sans influence externe pour rendre des décisions justes.**
 - Vrai. L'indépendance des tribunaux permet aux juges de prendre des décisions impartiales, basées uniquement sur la loi et les faits, ce qui garantit des décisions justes.



Pistes de discussion

- À ton avis, quels pourraient être les risques si les citoyennes et les citoyens perdaient confiance dans le système judiciaire?
 - Selon toi, pourquoi l'indépendance des tribunaux est-elle essentielle dans une démocratie comme le Canada?
-

D. Conditions pour qu'une cause soit entendue devant la CSC

1. Inviter les élèves à lire la section **D de la Fiche de l'élève**.
2. Inviter les élèves à compléter l'exercice de la section **D de la Fiche de l'élève**.
3. Corriger en groupe-classe.



Corrigé

Mise en situation 1

Réponse : Oui. Techniquement, la Cour suprême du Canada pourrait entendre sa cause. La décision est passée par la Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour d'appel de l'Ontario.

Puisque la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour d'appel de l'Alberta ont rendu des décisions contradictoires sur un cas très similaire, la Cour suprême peut entendre la cause.

La cause de Violette devra toutefois être d'intérêt public ou d'importance nationale.

Mise en situation 2

Réponse : Non. Cela ne respecte pas la hiérarchie des tribunaux au Canada. Alfi doit obligatoirement passer par la Cour supérieure et la Cour d'appel de sa province ou de son territoire avant de se rendre à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême du Canada est un tribunal de dernière instance.

Mise en situation 3

Réponse : Non. Il doit passer par la Cour d'appel fédérale. Cela ne respecte pas la hiérarchie des tribunaux au Canada. La Cour suprême du Canada est un tribunal de dernière instance.



Pistes de discussion

- Selon toi, pourquoi la Cour suprême demande-t-elle que les causes soulèvent une question d'importance nationale?
 - Penses-tu que le système actuel est juste, c'est-à-dire le fait que la Cour suprême du Canada choisisse les causes qu'elle entend? Pourquoi?
 - Selon toi, pourquoi est-ce important d'avoir une seule interprétation des lois au Canada?
-



Conseil d'adaptation

Vous pouvez inviter les élèves à enregistrer leurs réponses à l'aide d'un moyen technologique.

E. Les juges de la Cour suprême du Canada

1. Inviter les élèves à consulter la page web de la section **E de la Fiche de l'élève**.
2. Inviter les élèves à compléter l'exercice de la section **E de la Fiche de l'élève**.
3. Corriger en groupe-classe.



Corrigé

- **Quelles sont les responsabilités des 9 juges de la Cour suprême ?
Nomme au moins 3 responsabilités.**

- Entendre des affaires, trancher des affaires, dialoguer avec le public et la communauté judiciaire internationale, protéger les principes fondamentaux, faire des formations, respecter les principes de déontologie.



Conseil d'adaptation

Vous pouvez inviter les élèves à enregistrer leurs réponses à l'aide d'un moyen technologique.

- **Par quels principes les juges de la Cour suprême sont-ils guidé-es dans leur travail ? Nomme les 7 principes.**
 - Indépendance, intégrité, respect, diligence, compétence, égalité et impartialité.
- **Explique comment les juges de la Cour suprême sont choisi-es. Inclus dans ta réponse les critères d'admissibilité, la répartition de provenance provinciale et territoriale des juges et le rôle du comité consultatif dans le processus de nomination.**
 - Elles ou ils sont nommé-es par le gouverneur en conseil.
 - Elles ou ils doivent provenir d'une cour supérieure ou avoir été inscrit-es au barreau d'une province ou territoire depuis au moins 10 ans.
 - Elles ou ils doivent prêter serment.

- La Cour suprême du Canada doit avoir 3 juges du Québec, 3 de l'Ontario, 2 des provinces de l'Ouest et du Nord canadien et 1 des provinces atlantiques. Les 3 juges du Québec sont obligatoires et les autres répartitions sont selon la tradition.
- Le comité consultatif reçoit les applications des juges et filtre les candidates et candidats selon les critères d'admissibilité.
- Cette liste est ensuite envoyée au premier ministre pour examen.



Pour aller plus loin

Inviter les élèves à effectuer une recherche sur le parcours d'une ou d'un des juges actuel·les de la Cour suprême du Canada.

4. Animer une discussion à partir des questions suivantes :



Pistes de discussion

- Selon toi, est-ce que neuf juges suffisent pour prendre des décisions aussi importantes ? Explique ta réponse.
 - Pourquoi est-il important que les règles soient les mêmes partout au Canada ?
 - Selon toi, est-ce que les décisions de la Cour suprême affectent la vie quotidienne des gens ?
-

F. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **www.CliquezJustice.ca**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Cour suprême du Canada, « Cour suprême du Canada ». En ligne : <https://scc-csc.gc.ca/fr/home-accueil/>.

Cour suprême du Canada, « Rencontrez nos juges ». En ligne : <https://scc-csc.gc.ca/fr/about-apropos/judges-juges/meet-rencontrez/>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2026 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario